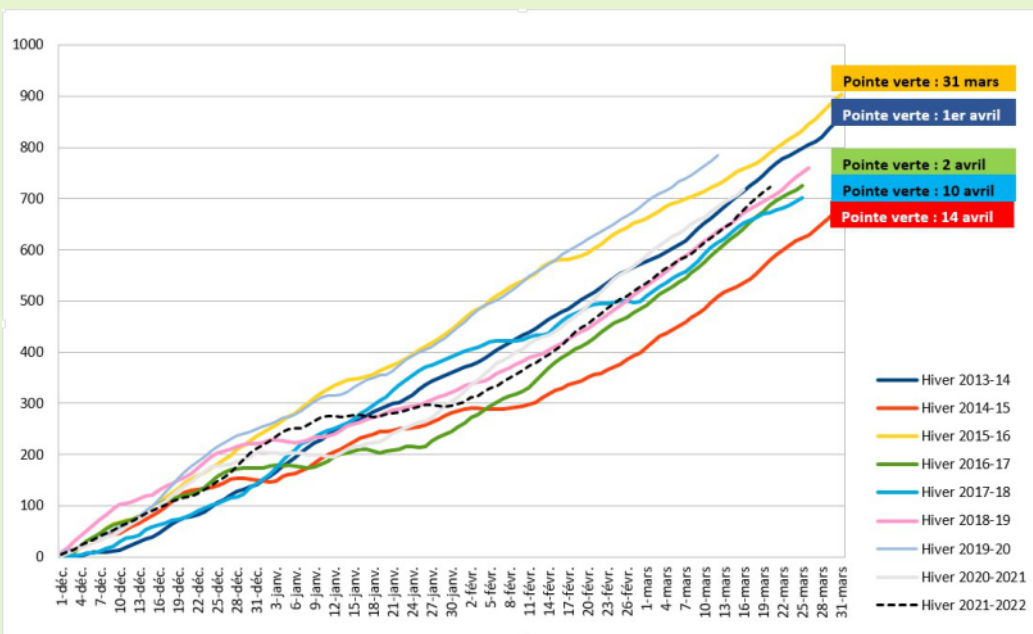


PHENOLOGIE

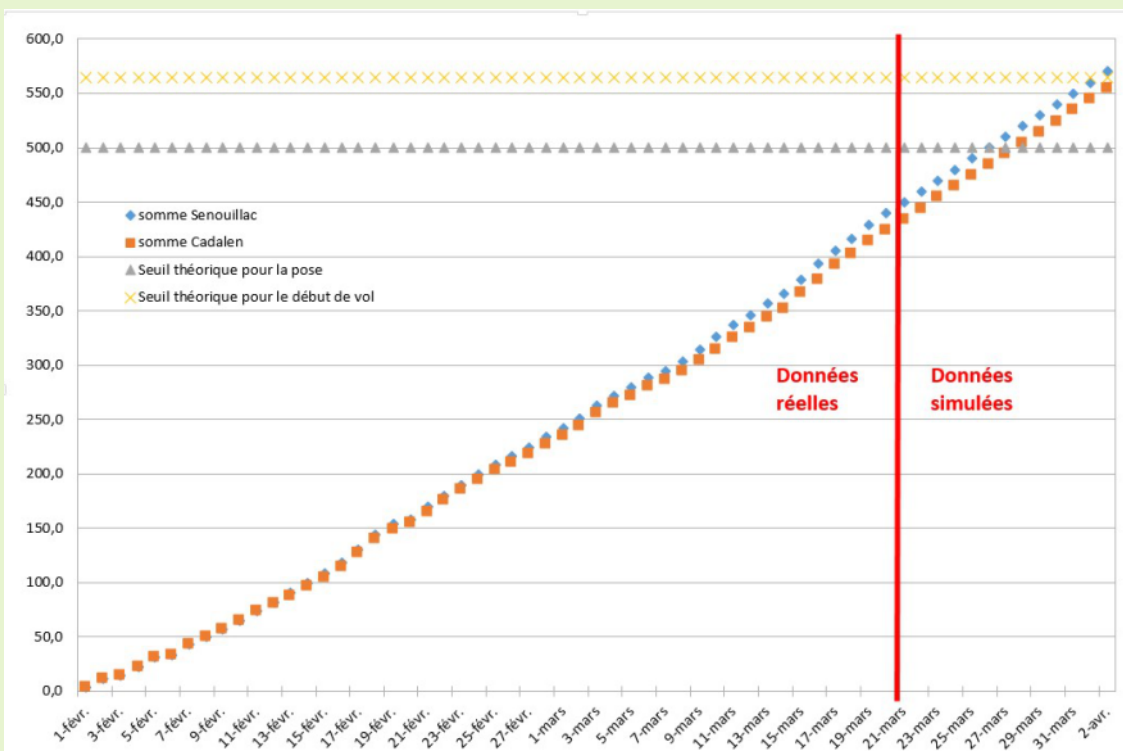
L'hiver 2021-2022 a connu des quantités de pluies proches de la normale avec des périodes de pluies plus abondantes, notamment début décembre, début janvier et début mars. Au niveau des températures, la période de fin décembre-début janvier a été douce mais à partir du 11 janvier, les températures ont été inférieures aux normales de saison avec des records du nombre de jours de gel. Il a fallu attendre le mois de février pour que les températures redeviennent plus clémentes. Si on considère, les sommes de températures, nous nous situons dans un début de campagne moyen à précoce.



Somme des températures moyennes à partir du 1er décembre et date d'apparition du stade pointe verte.

EUDEMIS

Selon les données de températures fournies par l'IFV, le vol d'eudémis devrait démarrer autour du 1er avril. Il est conseillé d'avoir posé les diffuseurs avant le début de ce vol. Selon le graphique ci-dessous, l'optimum serait d'avoir posé les diffuseurs entre le 26 et 28 mars.



MESURE AGRO-ÉCOLOGIQUE

La confusion sexuelle: une méthode de lutte contre les vers de la grappe, respectueuse de l'environnement

La confusion sexuelle est une méthode de lutte listée dans les biocontrôles, elle est autorisée en **Agriculture biologique**.

Cette technique présente de nombreux avantages: aucun risque de toxicité pour l'utilisateur, le respect de la faune auxiliaire, l'absence de résidus dans le raisin, et elle est sans impact sur l'environnement.

Les phéromones contenues dans les diffuseurs sont spécifiques des vers de la grappe et perturbent la reproduction, elles empêchent les mâles de localiser les femelles. Afin de saturer l'atmosphère en phéromones, de nombreux diffuseurs doivent être placés dans les vignes.

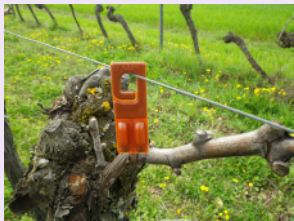
Les diffuseurs

Trois types de diffuseurs sont généralement utilisés sur le vignoble gaillacois :



- BIIOTwin L (*Lobesia botrana*): le nombre de diffuseurs est d'environ 250 par hectare.

Pose des diffuseurs un rang sur trois (écartement entre les rangs de 2,2 m).



- Rak : le nombre de diffuseurs nécessaire est d'environ 500 par hectare. Les bordures d'îlots doivent être renforcées ce qui selon la taille et la forme de l'îlot porte le nombre de diffuseurs entre 550 et 600 par hectare.

Pose des diffuseurs un rang sur deux (écartement entre rang de 2,2m).



- Aérosols : 3 diffuseurs en moyenne par hectare, au maximum 4 par hectare.

Pour le plan de pose des diffuseurs, il faut suivre les recommandations du fournisseur.

La mise en oeuvre

- Le dispositif doit être mis en place sur une zone homogène avec l'accord de l'ensemble des viticulteurs du secteur, c'est un moyen de lutte collective.

- La pose des diffuseurs doit avoir lieu avant le début du vol de G1.

- Un diffuseur couvre une surface qui varie entre 20 et 40m², selon le modèle utilisé.

- Il faudra surveiller les parcelles confusées et être vigilant sur celles à fort historique vers de la grappe, lors des premières années de confusion. Si besoin la lutte pourra être complétée par l'application d'un insecticide.

- Cette méthode de lutte est cumulative. Si la pression est forte, il faudra plusieurs années pour arriver à abaisser les niveaux de population.